Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations

Du Comité Syndical

Séance du vendredi 24 mai 2019

DCS27-2019

Membres en exercice
*Au titre du Réseau : **152***
*Quorum : **77***
*Présents : **48***
*Pouvoirs : **30***
*Votants: **78***

Membres en exercice
Au titre du SCoT :79
Quorum : 40
Présents : 35
*Pouvoirs : **14***
*Votants : **49***

Date de convocation :
15/05/2019

Marché de Conseil juridique en Urbanisme et Aménagement

Le vendredi 24 mai 2019, à 12h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Edith HEUZE, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Pascal SERARD, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Bernard LEBARON, M. Patrice PILLET, M. Alain PINABEL

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Communauté de communes Blangy Pont-l'Evêque Intercom : M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant)

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Anne BAUGAS, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquin PUEYO (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Grégory BERKOVICZ (pouvoir à M. Patrice COLBERT), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Dominique GOUTTE (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Xavier HAY (pouvoir à M. Pascal JOUIN), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Robert MICHEL), M. Lionel POULLIAS (pouvoir à Mme Edith HEUZE), M. Joël SUZANNE (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN)

Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : M. François BRIERE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Guy CHOLOT (pouvoir à M. Bernard LEBARON), M. Jacques COQUELIN (pouvoir à M. Patrice PILLET), Mme Yveline DRUEZ (pouvoir à M. Alain PINABEL), M. Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à M. Benoît ARRIVE)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Frédéric LEGOUVERNEUR)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Paul CHANDELIER)

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Michel BAR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Clara DEWAELE-CANOUEL)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER (pouvoir à M. Pascal POURNY)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Xavier PICHON)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à M. Yves DESHAYES), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Daniel MACE)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : M. Michel RICHARD

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Elisabeth BURNOUF

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Benoît CHARBONNEAU, M. François-Paul GILAS, M. Jean-Paul SOULBIEU, M. Dany TARGAT, M. Hubert MASTROTOTARO

Blangy Pont l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN, M. Erick BEAUFILS

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE

Marché de Conseil juridique en Urbanisme et Aménagement

Exposé :

Il s'agit de passer un nouveau marché d'assistance juridique en matière d'Urbanisme et d'aménagement (marché à procédure adaptée).

Des marchés à bons de commande pour une assistance juridique à la mise en œuvre du SCoT ont été conclus en 2012 (pour un an reconductible deux fois) puis en 2015 (pour un an reconductible trois fois). Ces marchés portaient sur un montant annuel plafonné à 30 000 € HT (36 000 € TTC). Le marché passé en 2015 arrivant à échéance ce mois, il est donc proposé de passer un nouveau marché, de manière à garantir un appui juridique suivi au syndicat.

Considérant qu'avec le Code de la Commande publique, entré en vigueur le 1 er avril 2019, les marchés à bons de commande sont désormais des accords-cadres à bons de commandes,

Considérant qu'entre Mai 2015 et Mai 2019, le nombre moyen de consultations est de 9 par an, pour un montant moyen de 2 630 € TTC (soit 23 668 € TTC par an),

Considérant que la diversification des actions du Pôle métropolitain dans l'animation territoriale implique de réaliser des procédures et commandes publiques diversifiées, il est proposé d'étendre, à titre accessoire, la portée du marché aux domaines connexes à l'aménagement et l'urbanisme et notamment à la commande publique (sur le périmètre SCoT, mais éventuellement aussi sur les périmètres SOCLE et RÉSEAU),

Considérant que la mise en œuvre du SCoT révisé et la présente extension de la portée du marché pourraient nécessiter un nombre au moins équivalent de consultations que lors de la phase précédente,

Considérant que le plafond constitue un maximum, mais qu'il n'est pas fixé de minimum qui viendrait contraindre financièrement le Pôle métropolitain,

Il est proposé de passer un marché à procédure adaptée pour un accord-cadre, en conservant un montant annuel plafonné de 30 000 € HT (36 000 € TTC) et de fixer à nouveau la durée totale du marché à 4 ans (un an, reconductible trois fois), comme le permet le Code de la Commande publique.

Proposition :

Les membres du Comité syndical sont ainsi invités à :

Autoriser le Président à :

- à passer ce marché à procédure adaptée pour un accord-cadre à bons de commande,
- à prendre toutes décisions s'y rapportant,
- et à signer toutes pièces s'y rattachant.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ou représentés :

- AUTORISE le président à passer ce marché à procédure adaptée pour un accord-cadre à bons de commande, à prendre toutes décisions s'y rapportant et à signer toutes pièces s'y rattachant,
- DIT que le Président rendra compte des attributions exercées au titre de cette délégation en Comité Syndical conformément à l'article L.5211-10 du CGCT,
- DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 014-251403184-20190524-DSC17_2019-DE